Quelques mots à propos de certains mots

Pour éviter toute confusion, il est nécessaire d'ancrer ce travail dans un cadre conceptuel, en précisant le sens que nous donnons aux expressions de base que nous utiliserons dans les chapitres suivants. Cette précision est utile, parce que parfois le même mot renvoie à des réalités différentes, selon les contextes dans lesquels il est employé. Nous définirons d'abord les termes que nous allons couramment utiliser, soit : la fortification et les fortifications, les structures défensives, l'entité ou la formation étatique et la communauté. Nous présenterons également des mots utilisés spécifiquement dans le contexte d'étude lié à la zone géographique dans laquelle nous travaillons : tata, sanié et dyasa. Après cette mise au point terminologique, qui ne se veut pas exhaustive, nous évoquerons quelques fonctions reconnues des fortifications. Enfin, nous analyserons les déterminants de la mise en place des fortifications en Afrique de l'Ouest.

2.1. Définitions de quelques notions

2.1.1. Fortification

En parcourant les définitions proposées dans différents traités et manuels de fortifications parus depuis le 17ème siècle, en ce qui concerne le continent européen, nous avons constaté qu'elles différaient peu. Par exemple, dans le traité I de L'art Universel de la Fortification, Jean Du Breuil, sous le pseudonyme de Silvère de Bitainvieu, propose la définition suivante : «La Fortification ou l'art de Fortifier, est une partie de l'Architecture, aussi la nommet-on Architecture militaire, parce qu'elle s'employe à mettre les places en tel estat, que les habitans y soient en assurance contre l'effort de l'ennemy » (De Bitainvieu, 1674 : 8). Cette définition se rapproche sensiblement de celle de Didier Grégoire Trincano pour qui : « La fortification est l'art de disposer l'enceinte d'une place ou d'un lieu, de manière qu'avec un petit nombre, on puisse résister à un plus grand qui voudroit s'en emparer » (Trincano, 1886 : 1). Dans l'introduction de son ouvrage La fortification : histoire et dictionnaire, Pierre Sailhan explique que : « se fortifier c'est, d'abord, se mettre à *l'abri des attaques* », la fortification est donc: « *l'action de* pourvoir une place, une zone, ou tout un pays d'ouvrages destinés à le protéger contre une armée ennemie, en arrêtant sa progression sur une ligne choisie à l'avance, ou, tout au moins, en ralentissant cette progression. » (Sailhan, 1991: 11-12). À travers ces définitions, et de nombreuses autres qui leur sont similaires, la fortification revêt surtout un caractère architectural (pris uniquement dans le sens de la construction). Seules sont donc prises en compte les actions de construction de structures architecturales. Or, ce n'est pas seulement derrière de telles structures que les communautés se sont retranchées

pour se protéger. Ces définitions sont limitées, car elles ne prennent pas en compte les sites qui sont déjà protégés et défendables grâce à une conformation géologique ou écologique particulière.

Quand on parle de conformation géologique particulière, la première image qui nous vient à l'esprit est celle des grottes et abris sous-roches. Il est vrai que les nombreuses découvertes archéologiques faites par les chercheurs dans ces types de sites peuvent laisser imaginer que les hommes préhistoriques les occupaient couramment. Selon nous, il s'agit probablement d'une mauvaise interprétation des données, mais c'est surtout la conséquence d'une image véhiculée par la vulgarisation des données scientifiques, car comme le dit Michèle Julien dans le Dictionnaire de la Préhistoire (1999 : 11) : « l'homme préhistorique n'était pas un troglodyte. Il a peu habité les profondeurs des grottes ». Cette affirmation est d'autant plus vraie pour l'Afrique de l'Ouest où les restes archéologiques troglodytiques sont infimes. La plupart des données disponibles pour ces sites suggèrent effectivement des occupations plutôt temporaires, laissant peu de traces, que des occupations permanentes souvent visibles par l'accumulation des vestiges. Les grottes et abris sousroches étaient utilisés comme refuge et non comme habitation. D'autres découvertes archéologiques, réalisées dans des zones d'accès difficiles comme les falaises, les forêts ou les montagnes, suggèrent toutefois que certaines communautés ont éprouvé le besoin de se dérober. Des exemples ethnographiques, sur lesquels nous reviendrons par la suite, le prouvent aussi.

Or, les abris sous-roche, les grottes, les forêts, les montagnes etc. ne sont pas nécessairement des constructions architecturales. Certes, il est possible qu'en occupant certains de ces sites, des aménagements aient été réalisés pour mieux les configurer selon les besoins de ses occupants, mais à l'origine, ces sites sont bien naturels. Ces observations sont aussi valables pour les livres et traités sur les fortifications. Généralement, les auteurs y ont évoqué ou suggéré l'existence de types de fortifications dont les humains n'étaient pas architectes. Pour Pierre Sailhan : « La première forme de la fortification sera donc l'utilisation des obstacles et des refuges naturels. ». Dans la même optique, Claude Nières, de la page 71 à 83 de son ouvrage, parle de « Fortifier ». Il explique :

« A partir du moment où des hommes se battaient, d'individu à individu, ou de groupe à groupe, se protéger contre les projections adverses, se placer dans une situation favorable, se mettre derrière n'importe quel couvert, derrière des obstacles naturels qui rendent l'approche adverse plus difficile et ses attaques moins efficaces, ses projections moins dangereuses, ressort au bon sens. Les hommes recherchaient aussi des grottes ou des cavités, des emplacements troglodytiques où ils pouvaient se cacher et résister. Bien que les hommes aient occupé des « sites ouverts », ils cherchèrent aussi des sites faciles à protéger, des éperons, des hauteurs surtout d'où ils pouvaient surveiller les alentours, » (Nières 2001:71).

Dans cet extrait, les mots que nous avons mis en gras aident à prendre conscience de l'origine non anthropique des structures citées. Les structures et sites étaient probablement choisis car ils permettaient de bien se « cacher et résister » ; ils étaient « faciles à protéger » et c'étaient des endroits « d'où ils pouvaient surveiller les alentours ». Ces types de sites sont dits naturellement protégés ou défendables. Leurs propriétés « naturelles » résultent généralement de faits géologiques et écologiques, indépendants de l'activité humaine. Les emplacements dont le caractère protecteur ou défensif est d'origine géologique sont issus des processus orogéniques et géomorphologiques. Ces mécanismes, généralement indépendants de l'action anthropique, aboutissent à la formation des reliefs dont quelques-uns sont tellement abrupts que l'accès à leurs flancs ou à leurs sommets est rendu difficile. De manière générale, ce sont : les grottes, les abris sous-roche, les plateaux tabulaires, les falaises, les éperons rocheux et, dans une certaine mesure, les îles.

Pour les sites dont la protection est d'origine écologique, il est peu sûr qu'ils soient tous « naturels ». En effet, les interactions anciennes entre groupes humains et écosystèmes aboutissent parfois à la formation de végétation et de paysage difficilement qualifiables, d'où les débats autour de la notion d'anthropisation du paysage (Pommel et Salomom 1998, Ballouche 2001, Ballouche et Dolidon 2005, Maley et Oslisly 2012, Maley et al. 2018). En ce qui nous concerne, nous reviendrons plus en détail sur l'ambiguïté de ces sites dans la classification que nous proposons au chapitre suivant. À ce niveau, il convient simplement de mentionner que pour la fortification de ce type de sites, ce sont généralement les plantes qui sont mises à contribution pour la protection ou la défense.

Les définitions usuelles mettent surtout en avant le caractère architectural des structures. Pourtant, et parallèlement, il y a des travaux et des données historiques qui mentionnent l'existence de sites « naturellement » protégés par des éléments de l'environnement ou par leur position topographique. Une définition large des fortifications doit tenir compte des différents moyens qu'ont utilisés les communautés pour se protéger. Afin de concilier le caractère « naturel » et l'aspect architectural dans une même définition, nous proposons que la fortification soit définie comme : l'action de se mettre en sûreté soit par l'occupation d'un site naturellement défendu, soit par l'usage de structures construites et / ou aménagées, soit par l'utilisation d'un site naturel complété par des structures anthropiques. Dans cette définition,

l'abri naturel comprend tous les sites géologiques ou écologiques ne résultant pas directement d'une intention humaine ; l'idée n'étant pas de faire une dichotomie stricte, ou une opposition entre nature et culture.

Par extension, les fortifications sont employées pour désigner les structures mises en place au cours du processus de fortification. Pour Pierre Sailhan, les fortifications sont : « tout ensemble d'ouvrages fortifiés continus ou discontinus, proches les uns des autres ou éloignés, mais formant un tout. » (Sailhan, 1991 : 12). Cette définition oriente, sciemment ou inconsciemment, notre regard vers les moyens culturels, issus de l'industrie humaine, que sont les structures aménagées ou construites. Pour éviter ce biais, il faut tenir compte des moyens non-humains. C'est ce qu'a fait le Conseil Scientifique International de l'Icofort, organe de l'ICOMOS, qui a rédigé une charte sur les fortifications et l'héritage connexe. Dans cette charte, les fortifications et l'héritage connexe sont définis comme « toutes structures construites avec des matériaux naturels (végétaux ou géologiques) ou artificiels par une communauté humaine pour se protéger des assaillants ».

L'emploi quasi-unilatéral de l'expression « fortifications » pour ne désigner que les structures culturelles est probablement dû au fait que les chercheurs privilégient plutôt l'expression « refuge » pour les sites défendus ou protégés par des moyens naturels ou non-culturels. Refuge étant entendu ici comme un lieu où l'on s'enfuit pour se mettre temporairement à l'abri et échapper ainsi à un danger. Temporaire au départ, l'abritement peut se prolonger indéfiniment et devenir une occupation permanente. Parfois, les « réfugiés » peuvent renforcer la défense du site par l'aménagement de structures supplémentaires. Dans l'essai de classification proposé plus loin, nous verrons l'exemple du site refuge de Tyi en pays Dogon.

Suivant la définition que nous avons proposée pour la fortification, les fortifications peuvent être des structures naturelles (grottes, escarpement rocheux, forêt etc.) ou des structures culturelles (muraille, fossés, chevauxde-frise etc.) utilisées dans le but de se fortifier. Les fortifications peuvent être formées d'un seul objet, ou alors être une combinaison de plusieurs éléments assurant seuls ou en association l'action de se fortifier. Alors que les fortifications sont généralement mises en place pour abriter les défenseurs, protéger une place ou la rendre inaccessible, Paul Roscoe a mis en évidence une exception en Nouvelle-Guinée. Dans ce pays, les fortifications endogènes mises en place n'empêchent pas seulement les assaillants de pénétrer dans la zone protégée, mais elles empêchent surtout leurs fuites ou retraites (Roscoe 2008 : 514).

Par ailleurs, la dimension mentale, spirituelle ou supranaturelle des fortifications est évoquée par quelques chercheurs (Mauny 1948 :14-15 ; Bah 1985 : 97-101 ; MacDonald 2012 : 354-356 ; Aymeric 2013 : 92-110). Elle peut se manifester par un sacrifice rituel, comme ce

fut le cas de la jeune vierge Tapama Djénépo qui, selon la tradition historique, fut emmurée à la fondation de Djenné au 13^{ème} siècle. La dimension mentale peut aussi se manifester par l'utilisation d'un objet symbolique ou par l'usage d'un mot ayant une signification symbolique pour désigner les fortifications. Mais comme c'est le cas avec les autres faits matériels, la difficulté réside dans la mise en évidence archéologique des aspects immatériels associés. Si dans un contexte ethnographique on peut identifier les autels en tant que tels, comme dans le cas des dyalan en Haute-Casamance (Canos-Donnay 2016 : 84), dans un contexte archéologique, comment être assuré qu'une pierre couverte de sang est un autel ? Bien-sûr, on peut arguer que la disposition spatiale et l'association de divers autres objets permettent de conclure qu'on est en présence d'un autel sacrificiel, mais la réalité est qu'il y a une part d'inférence ethnographique dans cette conclusion plutôt qu'une stricte conclusion archéologique. L'autre problème se trouve dans l'efficacité réelle ou supposée des objets concernés par de telles pratiques. La question de l'efficacité nous conduit à nous interroger sur les fonctions primaires et secondaires des fortifications ; nous y apportons quelques éléments à la suite des définitions des concepts.

2.1.2. Structures défensives

Cette expression est une combinaison qui renvoie immédiatement à des objets matériels d'origine anthropique. Prenons d'abord chacun de ces mots individuellement avant de nous attarder sur leur juxtaposition. Étymologiquement, structure vient du latin structura, de struere qui signifie construire (https://www. littre.org/definition/structure, consulté le 28 juin 2017). En archéologie, c'est un terme générique descriptif faisant partie d'un vocabulaire d'attente et qui permet d'éviter l'utilisation erronée et prématurée de termes interprétatifs tels que maison, habitation, cache, sépulture, foyer. Pour Pierre Ripert, la structure est un : « terme générique sous lequel on désigne tous les genres de maçonnerie » (Ripert, 2002 : 331). C'est donc un terme au sens très large, auquel il est nécessaire d'adjoindre un second afin d'en préciser le contexte ou la fonction escomptée.

Dans le cadre de la fortification, c'est l'adjectif « défensive » qui lui est couramment accolé. Le mot « défense » est dérivé de « défendre » qui est synonyme de protéger, repousser, écarter, tenir loin. Un premier essai de définition nous suggérera que les structures défensives se définissent comme tous genres de maçonnerie pouvant servir à protéger, à repousser ou à tenir loin. Cette définition ne prend pas en compte des éléments comme le fossé qui est : « une tranchée marquant une limite et empêchant le passage » (Perouse De Montclos, 2007: 174), donc servant à tenir loin ou à protéger. Dans le chapitre 3, nous verrons que les fossés ne sont pas les seuls éléments non-maçonnés qui ont pu être mis en place ou utilisé à des fins défensives. Tenant compte de ces autres éléments, nous rajoutons à la définition précédente l'expression « aménagements » pour désigner tous les éléments non maçonnés mais

intentionnellement implantés ou utilisés comme moyen de défense. En somme, les structures défensives sont tous les genres d'aménagements, maçonnés ou non, pouvant servir à protéger, à repousser ou à tenir loin.

2.1.3. Communauté

Cherry Schrecker résume la communauté comme cet ensemble organique dans lequel chacun retrouve naturellement sa place (Schrecker 2008 : 57). On attribue à Ferdinand Tönnies (1887) la conceptualisation de la notion de « communauté » en sciences sociales, car il a notamment marqué la distinction entre communauté et société (Gouëset & Hoffmann 2006 : 263). L'engouement que de nombreux autres chercheurs ont mis à expliciter la notion dans leurs travaux a abouti à la floraison de multiples définitions. En 1955 G. A. Hillery dénombrait déjà 94 tentatives de définition de la notion de communauté dans les études sociologiques (Hillery 1955 : 111-123). Des traits communs ressortent de ces définitions ; nous allons nous y appuyer pour présenter brièvement la notion de communauté.

Le sentiment d'appartenance à une origine commune qu'ont les individus est un élément central dans la définition de la communauté. Ce sentiment crée un lien, souvent affectif, entre les membres de la communauté. Cette affectivité réciproque est à l'origine du désir de partage, de cohésion et de solidarité qu'ont les membres de la communauté vis-à-vis de leurs semblables. G. Suttles souligne les difficultés qu'il y a à assigner des frontières dans l'espace à une communauté, mais il n'en demeure pas moins que le partage d'une aire géographique est un élément à considérer lorsqu'on cherche à définir une communauté (Suttles 1974 : 244). C'est dans cet espace que se déploient généralement les interactions sociales entre les membres de la communauté. En somme, une communauté est un groupe d'individus ayant ou se réclamant d'une origine commune, vivant sur un territoire plus ou moins délimité et interagissant mutuellement pour le bien de tous. De cette vie communautaire, se dégagent des aspects positifs tels que « l'authenticité des relations, la solidarité du groupe, sa cohésion, sa stabilité, sa simplicité, sa pérennité et la sécurité qu'elle accorde à ses membres » (Schrecker 2004 : 59). Malgré ces esquisses de définitions, il est important de noter que la communauté n'a pas véritablement d'échelle ; l'expression sert à la fois à désigner le global tout comme le local. Elle se définit et se recompose chaque fois par rapport à un contexte précis et par l'association de diverses caractéristiques.

Il arrive que parfois les communautés soient intégrées ou qu'elles soient issues d'un ensemble organique plus grand, que l'on nomme de nos jours l'État. Outre la question de ses origines, la définition même de l'État est très discutée entre les chercheurs des sciences humaines et sociales (voir par exemple l'article de Turchin *et al.* 2018 qui dresse un état des discussions). Sans nous attarder sur ce débat, nous qualifierons de royaume, ou d'entité étatique, tous les regroupements communautaires se rapprochant d'un État.